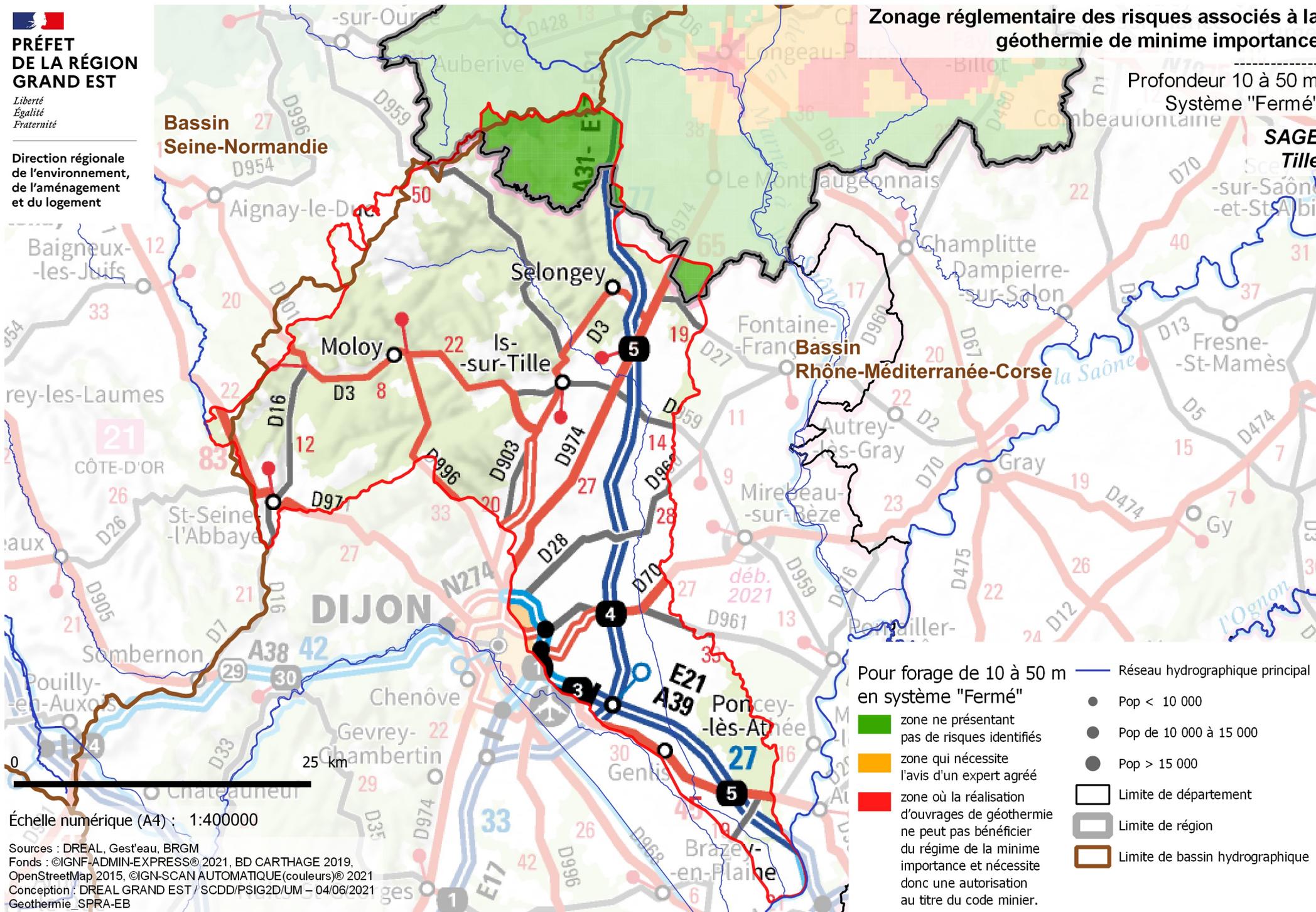


**Zonage réglementaire des risques associés à la géothermie de minime importance**

Profondeur 10 à 50 m  
Système "Fermé"

**SAGE  
Tille**



Pour forage de 10 à 50 m en système "Fermé"

- zone ne présentant pas de risques identifiés
- zone qui nécessite l'avis d'un expert agréé
- zone où la réalisation d'ouvrages de géothermie ne peut pas bénéficier du régime de la minime importance et nécessite donc une autorisation au titre du code minier.

- Réseau hydrographique principal
- Pop < 10 000
- Pop de 10 000 à 15 000
- Pop > 15 000
- Limite de département
- Limite de région
- Limite de bassin hydrographique